

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 44 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 26 DÉCEMBRE.

On écrit de Brighton que le roi, ayant eu une nouvelle attaque de goutte, n'a pu sortir jeudi dernier. La reine est restée au château par un rhume.

La voiture qui contient le corps de M^{lle} Malibran était attendue ce matin à Londres ainsi que M^{lle} Garcia, mère, et M. Fienens, qui l'escortent dans une chaise de poste. Le corps sera déposé pendant quelques heures dans la maison d'un ami de la famille, M. Olivier, qui habite Finsbury-Square, et il sera ensuite conduit à bord d'un bateau à vapeur qui l'attend sur la Tamise, et qui a été loué exprès pour transporter les restes de l'illustre cantatrice à Anvers.

Voici les bases de l'arrangement conclu entre la banque d'Angleterre et les banques du centre et du nord. La banque du centre et du nord renoncera à faire elle-même des affaires; la banque d'Angleterre entreprendra la gestion et elle garantira tous les ayants droit contre les chances de pertes. L'arrangement dépend de l'adhésion des directeurs et actionnaires de la banque du centre et du nord; mais cette adhésion est certaine, les actionnaires n'ayant pas d'autre alternative. Le plus délicat de cette affaire c'est la suspension du crédit ouvert aux habitués de la banque du centre et du nord. Il n'est pas douteux, cependant, que les directeurs ne prennent des arrangements tels que ces habitués aient le temps de former d'autres relations. La banque compte 25 succursales et 15 autres sous-succursales. Toutes émettaient des billets et étaient en rapport avec les principaux districts manufacturiers.

Dans l'assemblée de l'association générale d'Irlande, tenue à Dublin jeudi dernier, M. O'Connell a exposé le plan qu'il a conçu pour la régénération politique de l'Irlande. Voici quelques passages de son discours :

« Je suis également en butte aux outrages des Tories et des ultra-radicaux. Jamais homme n'eut contre lui une telle multitude d'adversaires. Mais je ne suis point embarrassé de faire face à tous.

« On nous menace d'une grande réunion protestante pour le mois prochain. Tant mieux. Qu'ils se rassemblent et s'expliquent à haute voix. Je serai là, moi et quelques amis. Qu'ils consentent à m'écouter et je leur pourrai dire quelques bonnes et franches vérités dont ils ne paraissent pas se douter le moins du monde. S'il est parmi eux d'honnêtes gens, je ne quitterai pas ceux-là sans être de leur part l'objet de quelque estime.

A propos de la loi projetée en faveur des pauvres, M. O'Connell a ajouté :

« Tout ce que j'ai entendu dire sur cette nouvelle législation n'a pas changé l'idée peu favorable que je m'en étais faite. L'opposition que je dirige contre elle est fondée sur mon amour sincère, et j'ose le croire, éclairé du bien public. Peu m'importe alors que la calomnie ou l'éloge m'arrive. Ma conscience me rend un témoignage qui me suffit.

L'orateur s'écrie en continuant :

« Ne me parlez plus de ces lois mesquines en faveur des pauvres. Faites de l'Irlande tout entière comme une immense maison de travail. Le travail et non l'aumône, voilà ce qu'il faut à l'Irlande.

Le Morning Chronicle que l'on dit être l'organe du vicomte Palmerston publie un long article où il blâme le gouvernement français de ne pas intervenir en Espagne. Cette feuille soutient que la France n'a rien à craindre des puissances du Nord auxquelles elle prétend quelle fait une concession humiliante. Les diplomates, dit-elle, aux mena-

ces desquels le gouvernement français a consenti à sacrifier l'Espagne, ne se sont pas même abstenus de porter le deuil de Charles X.

FRANCE. — PARIS, 27 DÉCEMBRE.

Le dividende de la Banque de France a été fixé à 62 f. par action, pour le second semestre de 1836.

Nous apprenons avec douleur les pertes successives que déplore en ce moment l'illustre famille des Arago. Sur six frères dont elle se compose, tous hommes de cœur et de talent, connus dans les armes, les sciences, les arts et les lettres, trois viennent de succomber sous le ciel du Mexique. Le premier, général des armées de la république, le second, colonel; le troisième, jeune homme de 19 ans, de la plus haute espérance. Pauvre enfant! les destins ne lui ont pas laissé le temps de rien ajouter à la gloire d'une famille qui avait si bien préparé la sienne. (Courrier Rouennais.)

M. Henri Fonfrède est en ce moment à Paris; ce célèbre publiciste a eu plusieurs entrevues avec M. Guizot, qui l'a vivement pressé, dit-on, de se mettre à l'avenir sur les rangs pour la députation, mais M. Fonfrède persiste à n'avoir d'autre tribune que le *Mémorial Bordelais*.

On écrit de Caen, le 23 décembre :

« Une des plus fortes maisons de commerce de notre pays, la maison Angot fils, vient de suspendre ses paiements. On assure que les principales pertes éprouvées par M. Angot ont eu lieu sur les huiles, le colza et sur les armemens pour la pêche.

Nous savons que les nombreux commerçants de notre ville, intéressés dans cet événement, regrettent beaucoup que M. Angot, qui a toujours joui de l'estime de tout le commerce de notre place, ne soit pas resté à la tête de ses affaires, et n'ait pas attendu, dans cette position, la résolution qui pourra être prise dans une première et prochaine assemblée.

M. Mira, administrateur de l'Opéra, vient de se rendre adjudicataire de l'établissement des bains de Dieppe, moyennant la somme de cent dix mille francs.

Ce M. Mira est le fils du célèbre Brunet qui faisait, il y a 30 ans, les délices du Théâtre des Variétés.

On écrit de Lyon, le 23 décembre :

« Hier un vol a été commis dans les bureaux des messageries Lafitte Gaillard. Nous apprenons à l'instant l'arrestation des adroits voleurs, qui avaient enlevé un sac contenant 10,000 fr. Voici comment on est parvenu à découvrir ces habiles industriels. Il y a quelques jours que trois étrangers virent loger dans un hôtel de notre ville; après un bon dîner qu'ils avaient commandé, l'un d'eux paya la dépense qui était assez forte, avec des pièces d'un franc ou de cinquante centimes. Après quoi il demanda à l'hôte s'il voudrait lui changer mille francs en monnaie contre dix écus. Le maître de l'hôtel avait entendu parler du vol commis il y a quelques jours; la proposition qui lui était faite lui donna quelques soupçons; il se rendit donc dans les bureaux des messageries Lafitte-Gaillard, où il apprit qu'en effet il y avait pour mille francs de monnaie dans les dix mille francs volés. Un agent de la compagnie Lafitte se mit aussitôt sur les traces des voleurs qui étaient partis pour Paris. Deux ont été arrêtés à Autun, le troisième est parvenu à s'échapper.

Voici un trait de courage qui honore un jeune soldat du 2^e léger, bien digne par conséquent d'appartenir à ce régiment dont un bataillon, sous les ordres du com-

mandant Changarnier, a sauvé, par son héroïque résistance une partie de l'armée. Il fallait porter un ordre au général de Rigny, dont la position était à près de deux milles au-delà de la rivière. Un officier d'ordonnance interrogeant les hommes du poste le plus près du torrent leur demanda si parmi eux se trouvait un nageur qui pût le traverser et porter l'ordre. — Mon capitaine, la chose est elle d'une grande importance? — Oui, mon ami, le salut des troupes d'avant-garde peut en dépendre. — Alors, donnez-moi l'ordre, il l'arrangea sur sa tête avec un mouchoir, se déshabilla, se plongea dans le torrent de neige fondue, atteignit la rive opposée, courut près de deux milles sans vêtements, pour ainsi dire à travers les ennemis, remit son ordre, et revint heureusement avec le corps de troupes que son courage avait protégé.

Un autre fait de bravoure, dans un autre ordre de la hiérarchie militaire, mérite également d'être signalé: C'était à l'attaque des portes de Constantinople, M. le lieutenant-colonel Duvivier se trouvait au premier rang sous le feu de la place; il donna l'ordre de se retirer, restait un artillerie blessé entre les portes abattues; M. Duvivier rappelle les camarades du blessé, qui hésitent. — Vous abandonnez aussi votre colonel, leur dit-il. Il n'est pas besoin d'ajouter que le blessé fut enlevé au milieu d'une grêle de balles.

La Gazette de Cassel (Hesse électorale) publie quelques détails intéressants sur des fouilles qui se continuent avec succès à Pompeï, détails communiqués à cette feuille par le professeur Zahn, qui fait un voyage scientifique dans le royaume de Naples. Après avoir confirmé ce qui a déjà été annoncé sur la découverte précieuse de 64 pièces d'argenterie, vases, vaisselle de table et ustensiles divers dont il donne la description, le voyageur dit que dans la *strada della Fortuna* on a trouvé, à une quinzaine de palmes au-dessus du pavé de la rue, trois squelettes, probablement d'un homme, de sa femme et de leur fille; ils se seront peut-être jetés du haut de la maison, quand les cendres avaient déjà intercepté les issues des étages inférieurs. Près du squelette de la fille étaient des pendans d'oreille ornés de deux perles et ciselés avec une grande perfection.

Dans une maison de la *strada di Mercurio*, vis-à-vis de celle où l'on a trouvé des pièces d'argenterie, on a découvert en dernier lieu deux beaux tableaux en parfaite conservation, le premier représentant la figure et la toilette d'un hermaphrodite, le second Vénus et Adonis. Dans ce dernier, les figures, plus grandes que nature, sont de neuf palmes environ. Adonis est blessé, les compagnes de la déesse (que M. Zahn appelle des *amorines*) sont occupées à le soigner; l'une tient une coupe et une éponge, l'autre panse ses plaies. Ce tableau, dont il fait grand éloge, paraît être de l'école ou de la main même du peintre qui a fait celui d'Hercule et de Téléphè, découvert à Herculanium. Les excavations dans cette dernière ville, ensevelie sous la lave, contiennent aussi avec d'heureux résultats, et le professeur Zahn annonce qu'il lui a été permis de modeler ou de prendre l'impression d'un grand nombre de figures en bronze, de candelabres, vases et ustensiles de toute espèce, qui jettent un jour nouveau sur la manière dont les anciens meublaient et ornaient l'intérieur de leurs habitations.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Réunion préparatoire du 26 décembre.

MM. les députés, au nombre d'un peu plus de 250, se sont réunis à huis clos dans le lieu ordinaire de leurs séances. M. Bédoch, doyen d'âge, occupait le fauteuil.

Variétés.

LE PHILTRE D'AMOUR.

Pourquoi faut-il que la recette Ensoit perdue et pour toujours! (Scribe)

C'est sur les bords de la Vienne, que s'est passée au dix-neuvième siècle et en l'an de grâce 1836 (1123 436) la merveilleuse histoire que j'ai à vous conter, une véritable légende d'outre-Rhin qui vient de dénouer sur les bancs de la police correctionnelle; c'est là, il faut en convenir, une péripétie un peu romanesque pour nos Mathieu Laensberg campagnards qui, tout en cherchant dans les astres PhoroSCOPE de leurs voisins, n'y ont pas lu ce précepte d'Horace :

Quid sit futurum cras fuge quaerere...

revu, corrigé et considérablement augmenté par l'article 405 du Code pénal, ainsi que vient de le leur apprendre le réquisitoire de M. le procureur du roi de Rochecorbert et une légère condamnation à 2 et 5 années de prison. La prison! quelle injure à la science divine qui met le prophète en relation directe avec le ciel! et la bourse des dupes! Quel mécompte pour cet art admirable qui immortalisa Cassandre! Il est vrai que Cassandre exerçait gratis pro diis et qu'il n'y avait dans ce temps-là ni procureur du roi ni Code pénal.

Aujourd'hui, nous sommes devant la Cour royale de Limoges, et nous y sommes en nombreuse compagnie. On a parlé mystérieusement dans le public de magie, de sortilèges, de philtres d'amour, qui

rendent les femmes idolâtres de leurs maris. Aussi aperçoit-on au-dessus de la barre mainte figure conjugale sur laquelle on peut lire un vif empressement de connaître le mirifique breuvage capables d'opérer de tels miracles.

L'huissier appelle la cause de Chaucheix et Jallais contre le ministère public. A ces noms redoutés, toutes les physionomies s'animent, tous les regards suivent une même direction. Des sorciers! c'est là un rare gibier... Des sorciers! mais ce doit être quelque chose de prodigieux et de pyramidal! N'avons-nous pas vu ceux de Callot! Chevelure rousse et hérissée, yeux fauves et perçants, ongles crochus, une grande queue, comme celle de Belzébuth, enfin, une légère odeur de fagot, et je ne sais quel parfum de diabolique qui vous prend à la gorge.

Monsieur, me dit mon voisin avec un air effaré, faites-moi le plaisir de me montrer les sorciers.

Là, à deux pas de vous, près de leurs défenseurs... Ils sont déguisés en paysans, les malins...

Qui! ces deux pauvres crétiens immobiles de stupeur, et qui, la mine pénaude et les yeux invariablement fixés sur la pointe de leurs sabots, semblent deux malheureuses chouettes prises par la patte! Où donc la magie va-t-elle se loger? Je savais bien que le diable avait plus d'une fois fait élection de domicile dans une robe de soie, mais dans un sarreau de bure!... A d'autres, c'est une mauvaise plaisanterie.

Et pourtant ce n'était pas une plaisanterie. Écoutez plutôt les témoins

qui viennent, en pleurant leurs espèces, vous conter comme quoi ils ont été embarrassés par les sorciers.

Première recette. — Voulez-vous vous débarrasser de quelqu'un dont la présence en ce monde vous dérange?

— Le beau secret, me direz-vous? J'adresserai le *quidam* à mon médecin.

— Non pas, je vous prie; il y aurait là deux inconvénients :

1^o Ce moyen est usé depuis Beaumarchais et Molière...

2^o Il en coûte trop cher pour mourir de cette façon.

Voici quelque chose de mieux. Allez à l'église au moment où le prêtre dit la messe, prenez trois pincées de terre et jetez-les sur la personne que vous voulez détruire. Dans un instant il n'y paraîtra plus... lorsque la victime aura brossé son habit; le tout moyennant la bagatelle de 40 fr. et une barrique de vin pour Chaucheix.

Courage donc, ô vous qui possédez de par le globe quelque vieil oncle d'Amérique ou de Pontoise qui fait un usage immodéré de l'*élixir de longue vie*. Avis à vous, jeunes Indiana de tous étages, dont les tristes nuits ne sont plus éclairées par les classiques rayons de la lune de miel. Il faudrait ne pas avoir dans sa poche 40 fr., 3 pincées de terre et une barrique de vin, ni le plus mince sorcier dans la manche, pour se refuser le petit plaisir d'ouvrir aux oncles ou époux récalcitrants les portes du Ténaré.

Deuxième recette. — Avez-vous des bestiaux malades? faites un trou profond au milieu de l'étable. Prenez ensuite un chat, non pas pour en faire une bonne gibelotte de lapereau comme au pays Latin, mais

MM. le comte Roger (du Nord), Mathieu de la Redorte, d'Haubersaert et Napoléon Duchâtel, les plus jeunes membres de l'assemblée, remplissaient les fonctions de secrétaires provisoires.

M. le président a tiré de l'urne les noms des vingt membres qui, avec le bureau provisoire, composeront la grande députation pour aller demain au devant de S. M.

Le sort a désigné MM. Mottet, Chapuis de Montlaville, Boudousquid, Champanhet, Kératry, Garnon, Boignes, Havin, Grignon de Montigny, Croissant, de Falguerolles, Pétiot-Groffier, Curq, Cuny, le général Demarçay, Démonts, Armez, Luneau, Pelet (de la Lozère), Désabes.

On a ensuite distribué par la voie du sort, entre les députés présents, des billets de tribunes réservées pour la séance royale de demain.

NOUVELLES DE CE MATIN.

Nous recevons à l'instant les journaux de Paris. Voici les nouvelles qu'ils nous apportent :

ATTENTAT CONTRE LA VIE DU ROI.

L'ouverture des chambres a encore été signalée cette année par un événement semblable à celui de 1832. Un nouvel attentat contre les jours de S. M. a eu lieu aujourd'hui, au moment où S. M. se rendait à la chambre pour y prononcer le discours d'ouverture de la session. Le roi est parti des Tuileries à une heure 5 minutes. A peine sa voiture avait-elle dépassé le Pont-Royal en face de la grille des Tuileries, qu'un coup de feu a été tiré sur lui. S. M. était en ce moment penchée en dehors de la portière pour saluer la foule et la garde nationale qui le saluaient des cris de *Vive le roi!*

Quoique l'assassin ne fût qu'à 6 pas de la voiture, derrière la haie des gardes nationaux qui retenaient la foule, le roi n'a pas été atteint. On avait répandu le bruit à la bourse que la balle avait atteint un officier général placé près de la voiture, et qu'elle l'avait légèrement blessé, mais nous croyons d'après les renseignements que nous avons pris, que la balle n'a blessé personne. Elle a brisé les vitres de la voiture et les éclats de verre ont légèrement atteint les ducs d'Orléans et de Nemours à la figure. Ce coup de feu a produit aussitôt une grande agitation parmi la foule, mais un officier de la garde nationale et un garde municipal se sont précipités sur l'assassin et l'ont arrêté. Quatre jeunes gens qui l'entouraient ont également été arrêtés et conduits, ainsi que l'assassin au poste des Tuileries.

L'assassin est un jeune homme de 18 à 20 ans, qu'on dit élève de l'École de Médecine. Il s'est, dit-on, blessé à la main en tirant sur le roi. Il a refusé jusqu'à présent de faire connaître son nom. On a trouvé sur lui un autre pistolet chargé. Quant aux quatre autres personnes arrêtées, on ne croit pas qu'elles soient ses complices. M. Gasparin, M. Gab. D'lesert, M. Joly et deux commissaires de police se sont rendus au poste des Tuileries pour interroger l'assassin. Il n'a rien voulu répondre à toutes les questions qui lui ont été adressées.

Au moment où le coup est parti, quelques personnes engagèrent le roi à retourner aux Tuileries et à ne pas se rendre à la chambre. Mais S. M. s'y est refusé et a ordonné de continuer la route. Des cris de *Vive le Roi!* l'ont partout accueilli sur son passage.

On a remarqué comme un fait extraordinaire qu'à l'endroit où le coup a été tiré, il y avait fort peu de gardes nationaux formant la haie, et que quelques secondes avant l'explosion, il s'était manifesté une certaine agitation dans la foule du côté où le coup a été tiré. Ce manque de surveillance est d'autant plus extraordinaire qu'avant le passage du roi, on s'est montré très strict pour empêcher le public de traverser entre les haies.

L'officier de la garde nationale qui s'est précipité sur l'assassin et qui l'a arrêté, est M. Housset, agent de change. Un officier de la garde municipale s'est blessé en cherchant à arriver plutôt pour arrêter l'assassin. Au moment de son arrestation, il y a eu une espèce de rixe entre la garde nationale et une vingtaine de bourgeois qui voulaient arrêter eux-mêmes l'assassin et le conduire au poste. On dit que leur intention était de le laisser échapper en route. Nous apprenons qu'en ce moment M. le prince de Talley-

pour l'enterer vivant à trois pieds sous terre. Si le bétail ne guérit pas... vous êtes sûr au moins que le chat ne mangera pas vos serins.

5 fr. pour *Chaucheix*, s'il vous plaît, et prenez garde surtout que la pièce de monnaie soit bien marquée, car sans cela le chat défunt serait capable de resusciter, et vous courriez le risque de voir toute la gent féline se porter contre vous partie civile.

Mais ce n'est que l'a-b-c du métier; laissons de côté ces petites gentilles, ce menu fretin bon tout au plus pour une licence de sorcellerie, comme *Chaucheix*. Arrière néophyte, *vade retrò Satanas*, voici venir le grand-maître de l'ordre, l'hyérophante Jallais, docteur en diableries. Place à Jallais, il a un point de plus que toi!...

C'est le sieur L..., bachelier en lettres (historique), âgé de 25 ans, qui a la parole.

Il y a sept mois que je suis marié, et ma femme aussi; peu après mon mariage, ma femme tomba malade; elle me montrait beaucoup de répugnance. Les médecins ne purent la guérir. J'appelai Jallais. Nous nous rendîmes à l'église; il me fit prendre 5 pièces d'un franc de la main droite, les plongea dans le bénitier et les retira de la main gauche. Rentré à la maison, il coupa un cœur de mouton en quatre, le mit dans la marmite avec les 13 pièces de 20 francs que j'avais données à ma femme lors de notre mariage, et fit bouillir le tout. Dans ce moment on entendit des hurlements affreux; on aurait dit qu'il y avait cinquante rouliers à la porte ébranlée par des coups redoublés. Un des louis devint noir. A cet instant ma femme se leva comme une furie et s'écria qu'elle voyait le diable! (Ici le témoin omet, sans doute par modestie, d'ajouter que sa femme ne le perdit pas de vue de toute la soirée.)

Ma femme n'allant pas mieux, Jallais me conduisit, à onze heures

rand, tous les ministres et plusieurs hauts personnages sont aux Tuileries, où ils ont été complimenter le roi, sur la manière miraculeuse dont il a de nouveau échappé aux tentatives des assassins.

Tous les postes de la ligne ont été doublés, et l'ordre a été donné de faire parcourir cette nuit toutes les rues de Paris par de nombreuses patrouilles.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance royale. — DISCOURS DU ROI.

Messieurs les pairs, messieurs les députés.

La France recueille les fruits de son courage et de sa sagesse, ses institutions s'affermissent, sa prospérité s'accroît, et en vous réunissant aujourd'hui, je n'ai qu'à me féliciter avec vous du succès de nos efforts pour le bonheur de notre patrie.

Je reçois de toutes les puissances étrangères les assurances les plus pacifiques. Le repos du monde paraît pour long temps à l'abri de toute atteinte.

Nos relations diplomatiques ont repris leurs cours avec les Etats-Unis d'Amérique. Le traité du 4 juillet 1831 reçoit son exécution, et j'ai lieu de compter que rien ne troublera plus la bonne harmonie qui a si long-temps et si heureusement subsisté entre les deux nations.

Un différend momentané s'était élevé entre la France et la Suisse; des explications satisfaisantes nous ont été données et l'intime amitié qui unit depuis tant de siècles les deux pays est aujourd'hui rétablie.

La Péninsule est encore troublée par de fatales dissensions. Des événements graves ont ébranlé les institutions à Madrid et à Lisbonne, et la guerre civile n'a point cessé de désoler l'Espagne toujours intimement unie avec le roi de la Grande Bretagne. Je continue à faire exécuter le traité de la quadruple alliance avec une fidélité religieuse et conformément à l'esprit qui la dicté.

Je fais des vœux les plus sincères pour l'affermissement du trône de la reine Isabelle II, et j'espère que la monarchie constitutionnelle triomphera des périls qui la menacent. Mais je m'applaudis d'avoir préservé la France de sacrifices dont on ne saurait mesurer l'étendue et des conséquences incalculables de toute intervention armée dans les affaires intérieures de la Péninsule. La France garde le sang de ses enfants pour sa propre cause, et lorsqu'elle est réduite à la douloureuse nécessité de les appeler à le verser pour sa défense, ce n'est que sous notre glorieux drapeau que les Français marchent au combat.

Nous avons éprouvé en Afrique des pertes douloureuses. Elles ont vivement affligé mon cœur. Mon second fils a partagé, comme l'avait fait son frère, les souffrances et les dangers de nos braves soldats. Si le succès n'a point répondu à leurs efforts, du moins leur valeur, leur persévérance et leur admirable résignation ont dignement soutenu l'honneur de nos drapeaux. Vous voudrez avec moi assurer, en Afrique, à nos armes la prépondérance qui doit leur appartenir et à nos possessions une complète sécurité.

Un attentat a menacé ma vie, la providence a détourné le coup dirigé contre moi. Les témoignages d'affection dont ma entouré la France (1) sont la plus précieuse récompense de mes travaux et de mon dévouement.

Une tentative d'insurrection, aussi insensée que criminelle, a étonné quelques instans une grande ville dont elle n'a pas même troublé le repos. Elle n'a servi qu'à faire éclater la fidélité de notre brave armée et le bon esprit des populations.

L'impuissance de tant de coupables efforts commence enfin à lasser les passions et à décourager leur audace. Déjà le temps a calmé bien des haines, et chaque jour il adoucit les devoirs que les circonstances ont imposés à mon gouvernement.

J'ai pu suivre le vœu de mon cœur en pardonnant à des hommes frappés par les lois. Je ne me suis occupé que de ceux qui ont reconnu leur empire. C'est ainsi que j'ai pu pouvoir user du plus précieux des droits que la charte me donne, sans affaiblir aucune des garanties de l'ordre, aucun des principes de notre législation.

(1) Ici le roi a ajouté, en faisant allusion au nouvel attentat qui venait d'avoir lieu; et dont vous venez de mentourer encore.

de soir, entre quatre chemins, dans un endroit où il prétendit qu'il y avait eu une croix; j'attachai au buisson une lettre qu'il m'avait fait écrire, et qui parlait d'ange rebelle. Je me mis au milieu d'un cercle qu'il traça avec un morceau de fer et pria Dieu à deux genoux. Je vis comme un feu d'artifice qui, sautillant de buissons en buissons, vint jusqu'à celui où j'avais mis ma lettre; cette lettre disparut, et, à sa place, nous en trouvâmes une autre illisible, écrite en caractères de sang. Le lendemain, nous revînmes au même endroit; cette fois, Jallais me dit de mettre dans une poche de papier seize louis d'or et seize pièces de 5 francs, et d'attacher le tout au buisson. Je le fis, puis je me replaçai dans le rond; Jallais se mit devant moi et s'écria: *Satan va-t-en au vent et en pluie* (textuel). Le feu d'artifice revint enflammer le buisson; la poche de papier et son contenu disparurent, et à la place, se trouva une lettre où étaient écrits ces mots: *Femine L... est exempte de tous maux depuis le 4 mai.*

Depuis cette époque Jallais ma dit que, pour rendre la cure complète, il fallait lui remettre 50 fr. destinés à faire dire des messes. Je les lui ai remis. Il nous avait fait prendre à ma femme et à moi une bouteille d'eau où avait été infusé du nénuphar.

Telle a été la narration du piteux mari; c'est un des plus piquants et des plus bouffons épisodes qu'ait révélés cette audience on devine aisément quel parti la défense en a tiré; le pauvre L... et ses seize louis ont été l'objet des interminables quolibets des deux jeunes et spirituels avocats des prévenus. Son diplôme de bachelier a été assorti par eux d'un certificat de béotisme en forme; et l'époux infortuné, battu et... pas content est sorti de l'arène judiciaire, affublé d'un de ces ridicules, comme certain auteur comique savait en infliger aux *dandins* du dix-septième siècle.

M. Decoux, avocat-général, chargé de soutenir l'accusation, s'est acquitté de cette tâche avec cette convenance, cet esprit fin et

Indépendamment des lois qui ont déjà été présentées et qui seront de nouveau soumises à vos délibérations, vous aurez à vous occuper de plusieurs projets dont les uns concernent ma famille et les autres ont pour objet le perfectionnement de notre législation.

Nos finances, sont dans l'état le plus satisfaisant. Le revenu public excédera les dépenses ordinaires de l'état. Des mesures conformes au vœu manifesté dans la dernière session vous seront présentées aussitôt que le retour de l'abondance des capitaux le permettra à mon gouvernement.

La gêne commerciale qui s'est fait sentir dans d'autres pays n'a que faiblement influé sur notre prospérité intérieure. Nous avons à déplorer dans quelques localités, des souffrances que nous nous efforçons d'adoucir; j'ai lieu d'espérer qu'elles ne seront que momentanées et que l'accroissement de la richesse assurera partout le bien-être de sa population.

Pour hâter cet heureux résultat, et pour doter la France des avantages que lui promettent les progrès, les sciences et la prospérité nationale, j'ai ordonné qu'un grand ensemble de travaux publics fut soumis à vos délibérations. Déjà les fonds que vous avez votés pour les routes de l'ouest ont changé l'aspect de ces contrées, et détruit le germe des discordes civiles. Dans cette session, les lacunes des routes, la navigation des fleuves, les canaux, les ports, les chemins de fer, seront l'objet de propositions importantes, ainsi que les monuments, les établissements publics qui attestent et accroissent encore la grandeur de la France.

Continuons, messieurs, à marcher dans la même voie; c'est ainsi que nous parviendrons à fonder solidement le bonheur de notre patrie. Soutenu par votre royal concours, j'ai pu la préserver de révolutions nouvelles, et sauver le dépôt sacré de nos institutions.

Unissons de plus en plus nos efforts, nous verrons s'étendre et s'affermir chaque jour l'ordre, la prospérité, et nous obtiendrons tous les biens qu'a droit de prétendre un pays libre qui vit en paix sous l'égide d'un gouvernement national.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les nouvelles de Bilbao données par les journaux de Bayonne et de Bordeaux, portent qu'à la date du 18, la ville n'était que momentanément attaquée par les carlistes; mais nos lecteurs n'auront pas oublié qu'une dépêche de Bayonne du 23, annonçait qu'Espartero avait manœuvré les 18, 19 et 20 pour prendre de nouvelles positions sur la rive droite du Navion.

Ces journaux parlent aussi du mouvement de Gomez, mais sans rien ajouter à ce qu'on savait, c'est-à-dire l'arrivée de 4 à 5,000 hommes sous ses ordres à Orduna, tandis que Cabrera, resté sur la droite de l'Ebre, tient en échec les forces du général Clonard et la légion d'Afrique.

On ne peut nier qu'Espartero menacé sur ses derrières par Gomez qui est venu au quartier général carliste pour concerter ses opérations, et ayant en tête Villaréal, ne soit dans une position plus difficile qu'il y a quelques jours, à moins qu'Evans ne se décide enfin à faire un mouvement.

La *Sentinelle des Pyrénées* annonce du reste qu'un bateau à vapeur anglais vient d'arriver à Saint-Sébastien avec 20,000 fusils pour le compte du gouvernement, et il assure que des ordres ont été donnés pour que 50,000 duros (260,000 environ) fussent distribués à l'armée d'Espartero.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Un beau jeune blond, d'une figure douce et expressive, aux joues rosées, est assis au banc de la police correctionnelle de Paris, prévenu de vagabondage. A l'appel de sa cause, il se lève avec arrogance, promène un regard cynique sur l'auditoire, et par ses gestes, pleins d'une impatience effrontée, semble provoquer les questions qu'on va lui adresser.

M. le président. — Votre nom?

Le prévenu, d'une voix forte et sonore qui ébranle les voûtes de la salle. — Arthur.

M. le président. — Votre âge?

Le prévenu, toujours du même ton. — Vingt-quatre ans.

M. le président. — Votre profession.

Le prévenu. — Voleur. (A cette réponse, faite du ton le plus superbe,

gracieux et cette richesse d'expressions qui a réalisé si souvent pour nous le

Intentique ora tenebant.

du poète.

Rien n'a égalé la naïveté du témoin L..., si ce n'est celle des prévenus qui ont répondu à M. le président Lavaud Condat :

« Hélas! mon bon Monsieur, si nous étions sorciers, nous ne serions pas là. »

Certes, voilà de la logique, ou je ne m'y connais pas. Mais que voulez-vous, tout le monde ne peut pas comprendre la logique des sorciers. C'est ce qui est arrivé à la cour qui, en maintenant le jugement du tribunal de Rochechouart, a néanmoins accordé à *Chaucheix* une réduction de deux ans à treize mois.

Quais, a dit tout bas un vieux paysan qui suivait les débats avec un vif intérêt. Plus souvent qu'ils les tiendront derrière des grilles. Ils passeraient plutôt par le trou de la serrure que de rester en cages et le bon homme branlant la tête d'un air goguenard, répétait encore sur la place du Palais de Justice, plus souvent...

Quant à L..., le mari ensorcelé, il a perdu ses pièces d'or, et pour comble de malheur, il n'a pas trouvé le *philtre d'amour*. Mais qu'il se rassure! ce breuvage tant désiré est devenu de nos jours plus rare que la painne ambrosienne; bien d'autres avant lui avaient cherché les simples qui le composent et bien d'autres avaient échoué. C'est la pierre philosophale des maris. Pour la trouver, il faut être jeune, aimable et joli garçon, ce qui fait qu'elle n'est pas à la portée de... toutes les figures... Par bonheur, le sieur L... est bachelier, et il peut chanter par mode de consommation :

J'ai fait ma philosophie A l'université d'Oxford.

Et bien lui en a servi!

l'auditoire jette un cri d'indignation qui ne provoque chez Athur qu'un sourire moqueur et dédaigneux.

M. le président. — Voulez-vous bien le dire, ici, en public, en face de la justice, lors surtout que rien ne vous y sollicitait, puisque vous n'êtes pas prévenu de vol, mais seulement de vagabondage ?

Le prévenu. — Vous me demandez ma profession ; je vous réponds voleur, puisque c'est mon état.

M. le président. — Et qu'avez-vous volé ?

Le prévenu. — Quant à cela, vous ne le saurez pas. C'est votre métier de me prendre sur le fait, et c'est le mien de ne pas vous le dire ; chacun son affaire.

La désolante audace de ce jeune homme lui attire toute la sévérité de M. l'avocat du roi qui requiert contre lui le maximum de la peine contre le vagabondage ; et le Tribunal, conformément aux conclusions du ministère public, condamne Arthur à six mois de prison et cinq ans de surveillance. Ce n'est pas trop pour une telle nature d'homme, car, de l'aveu des plus anciens du barreau, cynisme plus révoltant n'avait sali le sanctuaire de la justice.

BELGIQUE.

Bruxelles, 28 décembre (trois heures). — Excepté en Actions Réunies, dont le cours ouvert à 402 3/4 a fermé à 403 1/2 demandées, il ne s'est presque point traité d'affaires à la bourse du jour. — A termes, les Actions Réunies étaient encore plus haut de 1/2 à 1 pour cent.

Les opérations de la Société de Commerce de Bruxelles, sont de plus en plus actives, et la navigation au long cours se félicite de ce développement. Les cargaisons exportées se composent de produits indigènes : sucre, farine, seigle, manufactures, etc., etc., et les importations consistent en denrées ou marchandises exotiques, exigeant des avances considérables. Le 16 janvier prochain, cette société mettra en vente publique à Anvers 1930 quarts caisses de Thé Soutchon, Hysanski, Younglysam, provenant du chargement d'un des derniers navires quelle a reçu en retour de ses expéditions aux Etats Unis.

Nous apprenons que la Banque de Belgique est totalement étrangère à la société en commandite qui s'est formée à Liège pour la fabrication des armes. Les négociations ouvertes entre MM. Ancion et Haquet et la banque de Belgique ; pour l'institution de la société anonyme pour la fabrication des armes, sont rompues, et la société en commandite qui est survenue, est une chose entièrement à part.

On écrit de Louvain, 27 décembre :

A cause de la seconde fête de Noël, le marché du lundi avait été remis à aujourd'hui, et ordinairement en pareil cas, le marché est tellement insignifiant qu'il n'y a pas de cote ; il ne vient alors que quelques bagatelles ne méritant aucune attention ; ce matin, il y avait encore moins de grains que de coutume, les masses de neige ayant empêché les fermiers de sortir.

Par suite de la gelée, l'huile de colza se trouve avec peu de vendeurs, son prix est de fl. 71 1/2, les huiles de lin et de chanvre restent sans variation, et les tourteaux soutiennent bien leurs cours.

LIÈGE, LE 29 DÉCEMBRE.

TAXES MUNICIPALES.

(2me. Article.)

C'est demain, nous assure-t-on, que le conseil communal doit commencer la discussion du nouveau tarif. Pressés par le temps, nous sommes forcés de nous boner à l'indication succincte de quelques articles de ce tarif qui ne nous semblent pas conséquents avec les principes qui ont guidé les auteurs du projet. En effet, ils ont voulu abaisser les droits qui frappent les objets consommés par les classes pauvres, et nous remarquons dans le travail de la commission des taxes, une diminution de droit sur l'huile commune, sur les graines, sur le vinaigre, sur les harengs, sur le riz et sur quelques autres articles. On peut applaudir à ces réductions ; elles sont la conséquence du principe libéral dont nous venons de parler ; mais à côté de ces modifications, nous remarquons des droits nouveaux frappés sur un objet évidemment à l'usage du pauvre. Ainsi les pommes et les poires payeront désormais 20 centimes par hectolitre, le sirop payera aussi deux francs par hectolitre. Tout le monde sait que ces articles sont consommés par les classes ouvrières. C'est leur luxe à elles. Le droit est peu élevé, dirait-on, mais nous trouvons des diminutions de droit dont le chiffre n'est pas plus fort, et qui sont motivées sur la raison qu'elles profitent aux classes ouvrières. Elles doivent cependant les affecter dans les deux cas. La consommation des pommes et du sirop est très-considerable dans la ville, et il est probable que l'impôt n'entraînera pas ici de diminution ; mais en définitive le droit sera supporté par la partie la moins aisée de la population, et il faut, nous semble-t-il, en bonne économie sociale, éviter d'augmenter la somme des impôts qui tombent sur le pauvre.

On veut élever le droit sur le foin, et le fourrage sec à deux francs, au lieu de 1 fr. 60. Nous ne croyons pas ici encore que la commission soit restée fidèle à ses principes. En effet, cette augmentation de droit ne porte-t-elle pas plus sur les propriétaires de chevaux de travail que sur les propriétaires de chevaux de luxe. On doit songer qu'il n'est point seulement question ici d'industriels aisés ! Combien existe-t-il de familles qui ne possèdent pour tout moyen de fortune qu'un ou deux chevaux, dont le travail suffit à peine à leur existence. Ce sont elles, qui supporteront une partie de l'impôt. La diminution du droit sur la paille, au contraire, ne profite-t-elle pas davantage aux propriétaires de chevaux de luxe ? C'est un point sur lequel on peut appeler l'attention du conseil. La paille n'est-elle point en effet consommée pour la grande partie par les chevaux de monture et de carrosse ?

Nous dirons encore à cette occasion, qu'il nous semble qu'une augmentation sur les fourrages n'est pas très-bien entendue. — La ville a fait construire à grands frais des casernes pour de la cavalerie ; augmenter donc le prix des fourrages

n'est point certes le moyen d'engager le gouvernement à peupler nos casernes.

Nous blâmerons également l'aggravation de tarif en ce qui concerne le bois de charbon. Ici encore c'est sur les classes pauvres qu'elle pesera. Le boulanger ne sera-t-il point obligé, non d'augmenter le prix du pain, il ne le peut, puisqu'il existe une taxe ; mais d'en altérer la qualité.

Le tarif établit une distinction entre le fromage de la Campine belge et celui qui arrive de l'étranger. On nous assure qu'il ne se fait point de fromage, dit de Hollande, dans la Campine. C'est un fait à vérifier.

On aurait pu se livrer ici à des considérations étendues. Nous nous bornons, comme on voit, à une simple indication des parties du travail de la commission qui nous semble appeler l'examen. C'est le seul but que nous voulions atteindre.

Avant de terminer ce que nous avons à dire aujourd'hui sur la matière, nous ferons une dernière observation : Nous lisons dans le compte-rendu que les recettes opérées sur les anchois, sont considérablement abaissées par suite de la facilité laissée à la fraude.

Le compte-rendu des journaux ne nous paraît pas clair. Si la commission propose sur cet article une diminution de droit, comme nous le pensons, il faut y applaudir. Ce sera le moyen de décourager la fraude en abaissant les bénéfices de la contrebande. Si, au contraire, il s'agit d'une augmentation, ce serait une nouvelle prime qu'on lui accorderait.

Il y a lieu de regretter qu'on n'ait pas donné au travail de la commission une publicité plus complète. Ce n'est point sur une lecture plus ou moins rapide qu'il a été possible de saisir avec exactitude, toutes les dispositions d'un projet hérissé de chiffres.

On nous écrit de Bruxelles, que, selon toute probabilité, l'inauguration du chemin de fer de Bruxelles à Liège (jusqu'à la hauteur d'Aus), et celle du chemin de fer de Termonde à Gand, auront lieu aux fêtes de septembre de l'année qui va s'ouvrir. Ainsi, les quatre grandes villes de notre royaume, Bruxelles, Anvers, Gand et Liège, seront reliées entre elles par ce nouveau système de communication, dont les bienfaits sont incalculables. Ainsi, la fête de la révolution deviendra la fête de l'industrie, et rappellera désormais à tous les Belges le souvenir de deux événements historiques aussi importants par leurs résultats moraux que par leurs résultats matériels.

Le sénat a rétabli, en partie, l'équilibre entre les nominations des professeurs de nos diverses universités, aux fonctions de membres du jury d'examen. C'est une leçon de tolérance et de modération donnée à nos représentants. Espérons que le gouvernement complètera la réparation en élevant le nombre des professeurs choisis dans le sein de l'université libre au nombre des examinateurs qui font partie de l'université catholique.

Depuis quelques jours, différentes rues sont obstruées par la neige et la glace. La circulation est incommode et dangereuse. Il serait à désirer que la voie publique fut débarrassée. L'arrêté que nous avons publié hier impose aux habitants l'obligation d'enlever les neiges et les glaces qui couvrent les degrés ou seuils de leurs maisons. Mais cela ne suffit pas. Il faut aussi que les agents préposés à la voirie veillent à ce que les rues ne soient pas encombrées. Ils s'acquittent cependant de cette tâche avec assez de négligence, malgré l'augmentation récente du personnel de cette branche du service public. Il est rare de rencontrer un tombereau et de voir déblayer une rue. Nous appelons sur ce point l'attention de l'administration municipale.

Hier 27, vers 11 heures du matin, un cadavre du sexe masculin a été retiré de l'Ourthe, dans le biez qui passe rue des Moulins, le cadavre a été reconnu pour être celui du nommé Nancy Bernard, ouvrier batelier, âgé de 49 ans, demeurant à Liège, rue Grande-Nassau, et qui était disparu depuis le 14 novembre dernier.

L'autopsie a fait reconnaître que la mort provenait de l'asphyxie par submersion.

Cet homme était marié, mais sans enfants. — La députation permanente du conseil provincial vient de donner un avis contraire à l'établissement de la société anonyme pour la fabrication des armes de Liège.

Nous appelons l'attention sur les nouvelles de France. Une nouvelle tentative d'assassinat a été dirigée contre Louis-Philippe.

C'est hier 27 décembre que, d'après le cahier des charges, les travaux du nouveau pont sur la Meuse devaient être terminés. Un délai d'un an a été accordé aux entrepreneurs, par suite de l'accident arrivé pendant l'érection. Ainsi la mise en vigueur du tarif de péage semble devoir être retardée d'un an. D'après ce tarif, toute personne passant sur le grand pont devait payer trois centimes ; toute personne qui, allant de Bèche à la Boverie, ou en venant, passait sur la cinquième arche, devait payer un centime. Rien ne pouvait être exigé pour le passage du pont sur l'Ourthe, soit en allant, soit en revenant. Aujourd'hui cependant on fait payer pour ce pont le même prix que pour l'autre. Un ouvrier, un messager, qui ne devrait passer que deux fois par jour, serait soumis à une contribution de 12 centimes au lieu de 6. Rien de plus juste que d'avoir accordé un délai aux entrepreneurs, et personnel ne pourrait en blâmer le gouvernement ; mais M. le ministre semble avoir en cette occasion perdu de vue les intérêts du public. Puisque l'on permet de passer sur le pont quoiqu'il ne soit pas entièrement achevé, il faudrait au moins empêcher que les passans, pour avoir attendu, ne paient pas plus que s'ils n'avaient pas dû attendre.

(J. de la Province.)

Nous avons maintes fois cité honorablement tous les sacrifices que les Liégeois, par l'organe de leurs dignes magistrats, ont voté pour l'instruction publique. Il suffira de quelques chiffres pour rappeler de nouveau tout ce qui a été fait sous ce rapport. Au budget de 1836, le total des recettes est de fr. 1,396,069-71, celui des dépenses, et fr. 1,165,476-98.

Sur cette somme, y compris les pensions, et fr. 20,000 qui ont été alloués pour être employés dans les futures constructions de l'université, 108,646 fr. et 77 centimes ont été employés pour l'instruction publique. A ce même budget on voit que 73,819 francs 77 c. ont été destinés aux beaux-arts.

Un journal de Paris, le Siècle, ne veut pas qu'il puisse être fait mention dans le discours du roi des Français à l'ouverture de la session, des intentions pacifiques des puissances du Nord. En voici la raison :

Le gouvernement belge prend des précautions : les citadelles de Liège et de la Chartreuse, qui étaient ordinairement désarmées pendant l'hiver, viennent d'être réarmées. Nous verrons si le discours du trône parlera encore de la confiance qu'on peut avoir dans les intentions pacifiques des puissances du Nord.

Nous pouvons donner au Siècle l'assurance positive que son observation sera trouvée parfaitement ridicule en Belgique. Il n'est pas impossible qu'on la trouve très à sa place à Paris, où les bourdes les plus grossières sont toujours assurées d'un certain crédit.

(Indépendant.)

Quelques journaux ont rapporté qu'un meurtre horrible aurait été commis samedi 17 de ce mois, entre Hérentals et Turnhout, sur la personne d'un nommé B..... Nous pouvons affirmer que cette nouvelle n'a aucun fondement.

(Moniteur.)

Nous avons lieu de penser que l'attraction germanique a agi trop puissamment sur quelques-uns de nos confrères qui ont cru pouvoir annoncer que M. le ministre de l'intérieur allait soumettre aux chambres de commerce la question de savoir si la Belgique recueillerait des avantages de sa réunion au système des douanes prussiennes.

Le ministre de l'intérieur ne peut, dans une affaire aussi grave, aliéner la prérogative royale au profit des chambres de commerce. C'est qu'il fait à l'égard de l'approbation sollicitée du gouvernement pour les statuts de la Société Anonyme de Mutualité industrielle.

(Mercur.)

Encore une imprudence à citer. Ces jours derniers, une mère, en allant chercher du lait dans le voisinage, laisse son enfant, âgé de près de deux ans et demi, seul près du feu ; à son retour elle trouve son enfant tout en feu et déjà le corps à demi brûlé : il donna bien encore quelques signes de vie, mais succomba peu d'instans après. Quelles tristes leçons pour les mères négligentes !

(Feuille d'Ostende.)

(Ce fait est encore de matière à prouver l'utilité des écoles gardiennes.)

Le directeur-comptable des postes de la province de Liège, informe le public, qu'afin de faciliter les relations commerciales et autres, il vient de faire placer 4 nouvelles boîtes aux lettres, qui seront ouvertes à partir du 1er janvier prochain, et relevées tous les jours à 4 heures de l'après-midi.

La 1re. est placée à l'octroi municipal de la porte St-Marguerite.

La 2me. à l'octroi de la porte St-Laurent.

La 3me. au corps de garde de la porte St-Léonard.

Et la 4me. au corps de garde de la porte d'Avroy.

Il prévient en outre le public que le service des postes rurales est organisé et marche régulièrement dans le canton postal de Liège, composé de 42 communes, subdivisées en cinq facteurs, qui se rendent journellement dans chaque localité.

1er. facteur. — Herstal, Vottem, Millemorte, Liers, Voroux-lez-Liers, Lantin, Rocours, Juprelle et Villers-St-Siméon.

2me. Id. — Loncin, Alleur, Awans, Voroux-Goreux, Velroux, Roloux, Noville, Fexhe-le Haut-Clocher, Bierset et Ans et Glain.

3me. Id. — Jupille, Wandre, Saive, Bellaire, Retinne, Fléron, Beyne-Heusay et Queue-du-Bois.

4me. Id. — Grivegnée, Chénée, Angleur, Ougrée, Seraing, Jemeppe et Tilleul.

5me. Id. — Grâce-Montegnée, Hollogne-aux-Pierres, Mons, Chokier, Flémalle-Haute, Flémalle-Grande et St-Nicolas.

Liège, ce 28 décembre 1836.

Le directeur susdit, HUBART.

PETITION.

Liège, 22 décembre 1836.

A MM. les bourgmestre et échevins.

Les soussignés, habitans et propriétaires de la Boverie, de Froidmont et des Vennes, prient MM. les bourgmestre et échevins de vouloir bien aviser aux moyens d'établir enfin une communication permanente avec la ville, pour y arriver en sûreté en tout temps, afin de ne plus se voir exposés à en être séparés pendant des semaines entières, comme cela vient encore d'avoir lieu, inconvénient grave qui se renouvelle tous les ans, sans que l'on ait cherché jusqu'à présent à y porter remède.

Ils les prient de vouloir bien prendre en sérieuse considération leur réclamation, et, en attendant, de faire établir sans délai des gardes-corps aux endroits dangereux, lors des débordemens, afin d'éviter de nouveaux malheurs, de faire réparer aussi le plus tôt possible les chemins, notamment celui de Froidmont, enfin de faire placer des réverbères jusques aux Vennes, ainsi qu'une pompe, dont le besoin se fait vivement sentir en cet endroit.

Les habitans de cette localité ont droit aux mêmes avantages que ceux de la ville ; ils en réclament donc instamment la jouissance.

(Suivent les signatures.)

AVIS A MM. LES ABONNÉS.

L'état des routes apporte beaucoup de retard dans l'arrivée des courriers : Nous espérons de notre côté, une assez grande difficulté pour attendre l'heure du départ des postes. Nous prévenons nos abonnés que les Nos. qu'ils recevraient incomplets, leur parviendront au moyen d'une double expédition.

ASSOCIATION MUSICALE, POUR LA FORMATION D'UNE CAISSE DE RETRAITE.

La commission administrative a l'honneur d'informer le public qu'il sera donné un GRAND CONCERT le 13 janvier 1837, par les artistes de l'orchestre de Liège, au Théâtre Royal.

MM. les titulaires qui désirent conserver leurs loges et places de galerie pour ce CONCERT, sont priés de faire retirer leurs coupons avant le 6 janvier, passé cette date la commission en disposera.

S'adresser au bureau de location situé sous les galeries gauche du Théâtre-Royal.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Nouveaux RIVETS et CABILLAUX, ELIBOTTES, FLOTTES, HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souverain Pont.

CABILLAUX, RIVETS, HUITRES ANGLAISES, HARENGS et ANCHOIS nouveaux, chez PERET, rue Ste. Ursule.

HUITRES ANGLAISES chez TART, derri. Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRY, derrière l'Hôtel de Ville.

POISSONS de MER très frais, au Moriane, rue du Stockis.

MM. les actionnaires de la salle du Spectacle de Liège sont invités à se réunir le 2 janvier prochain au foyer de la dite salle à 11 heures du matin, pour délibérer sur une proposition relative à la cession de leurs actions. 680

MAGASIN

VERITABLE PRIX FIXE

Rue de l'Université, coin de la rue de la Cathédrale, Près du Pont-d'Ile.

ARTICLES NOUVEAUX DE FANTAISIE, de PARURE et d'UTILITÉ POUR ÉTRENNES. 620

CHANGEMENT DE DOMICILE. RASSENSOSSE-BROUET.

FERBLANTIER-LAMPISTE,

A transféré ses MAGASINS rue Souverain Pont, n° 317. 566

A VENDRE CINQ SEIZIÈMES DE LA HOULLIERE DITE BICQUET, A OUYEY.

A la veille d'être remise en activité. — S'adresser au notaire GILKINET, rue Féronstrée, à Liège. 566

A LOUER, pour le 15 mars prochain, UN MOULIN A FARINE, nu par eau, garni de trois couples de pierres, situé à HOZÉMONT, canton de Hologne-aux-Pierres, avec environ quinze bonniers de prairies et terres labourables. S'y adresser. 181

LIBRAIRIE DE J. A. LATOUR.

ALMANACH

DE LA PROVINCE DE LIÈGE,

OU TABLEAU DES FONCTIONNAIRES

Composant les Autorités administratives, civiles, judiciaires et militaires de la Province, pour l'année 1837.

Rédigé sur les renseignements officiels, et augmenté des nouvelles organisations Provinciales et Communales. Volume grand in-18 de 396 pages, broché et rogné, couverture imprimée. Prix 1 fr. 20 c.

Le même cartonné, papier maroquiné et étiqueté, 1 fr. 70 c. — Se vend à Liège, chez J. A. LATOUR; à Aube, chez H. J. MATHIAS; à Waremme, chez MEUNIER; à Huy, chez Mlle. JOS. CODIN, H. KNOPS et PRUD'HOMME-GODIN; à Verviers, chez V. RENARD-GROISIER et AUGENOT fils; à Spa, chez A. MARÉCHAL; à Stavelot, chez TALBOT; à Dolhain-Limbourg, chez J. E. PAGOUL.

On DEMANDE des APPRENTIS; ils recevraient en entrant une rétribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

GRAND BAZAR A PRIX FIXE, RUE DE LA RÉGENCE.

L. MONSEUR

a l'honneur d'annoncer son RETOUR DE PARIS avec un Assortiment considérable en objets de

NOUVEAUTÉS POUR AMEUBLEMENT; tels que meubles de fantaisie pour étrences, avec incrustation en cuivre et en acaï; meubles de salon en palissandre incrusté et en toute espèce de bois; pendules en bronze doré, candelabres, lustres formes nouvelles, pendules en porcelaine, vases antiques et autres; services de table dorés; genre rocaille, et petits objets de goût. Lampes astrales et à suspension; tous les articles en plaqués; tous les objets pour église, imitation d'or et d'argent; pendules et vases à sujets religieux; étoffes de tout genre pour rideaux, franges, galons, ornemens dorés et autres. Tout ce qui concerne la literie.

Les nouveaux arrangemens qu'il vient de prendre avec ses fabricans le mettent à portée d'établir des prix en-dessous du cours ordinaire. Les prix sont irrévocablement fixés sur toutes les marchandises. Les meubles et pendules sont garantis pour un an.

Il continue toujours à DÉCORER LES APPARTEMENS à un prix très modique. Il est possesseur des modèles les plus nouveaux pour rideaux de tout genre. 652

GRAND CONCERT

VOCAL ET INSTRUMENTAL,

Qui sera donné à la salle de la Société d'Emulation, le vendredi 30 décembre 1836, par le jeune Albert Seigne, élève et premier prix de violon au Conservatoire royal de Liège.

PROGRAMME.

- PREMIÈRE PARTIE. 1. Ouverture en si bémol, par M. Wanson fils. (redemande). 2. Concertino de Kalivoda, exécuté par M. Albert Seigne. 3. Air de Zampa, chanté par M. Lafact, amateur. 4. Symphonie concertante pour deux clarinettes, exécuté par MM. ... , clarinettes solos du genre, de figure. 5. Fantaisie sur un motif de Ludovic, exécuté par Albert Seigne. 6. Chœur de la Juive, chantés par MM. ... , amateurs et élèves du Conservatoire.

DEUXIÈME PARTIE.

- 1. Ouverture de Gustave par Auber. 2. Duo de Guillaume Tell, chanté par MM. Edouard et Lafact. 3. Air varié pour le cor, sur le thème: Depuis longtemps j'aimais Janette, exécuté par M. Bertrand, premier prix du conservatoire royal de Liège. 4. Romances chantées par M. Edouard. 5. Air varié sur un thème de la Dame du Lac, de Rossini, par Kalivoda, exécuté par Albert Seigne. 6. Ouverture de la Suisse Agnès par Meyerber. Le concert commencera à 6 heures 1/2 précises; c'est par erreur qu'on a mis à 7 heures sur les cartes. La souscription est fixée à 2 francs par personne; des listes sont déposées chez le concierge de la Société d'Emulation, et chez M. SEIGNE, rue Souverain Pont. Nota. Le billet pris à l'entrée de la salle, 3 francs.

KAÏFFA D'ORIENT

Autorisé par 2 ordonnances du Roi.

Bien supérieur au chocolat. Ce nouvel aliment d'un goût délicieux, et d'un prix peu élevé, a été approuvé par une commission médicale; il convient aux convalescens, favorise l'accroissement des enfans, guérit les gastrites, le marasme, les coliques, les irritations nerveuses, et toutes les maladies de poitrine, telles que rhumes négligés, phthisie, catarrhes, et toux rebelles. Comme analeptique, il rétablit les forces épuisées par l'âge ou les maladies.

DEPOT AUTORISÉS.

Chez MM. les pharmaciens suivans:

- A Amsterdam, Massignac, nég. — Vialverstraat, 165. — Anvers, Vanderywelle, pharm. — Bruges, Vanoutrive Poelt, pharm. — Bruxelles, Descortes Gauthier, pharm., rue de la Régence. — Binche, Algrain, pharm. — Courtray, Vandersept, pharm. — Dour, Estevenaert, pharm. — Gand, Massot Froment, pharm. rue de la Monnaie. — Helmont, Cuypers, pharm. — Hoorn, Vanwaerberge, pharm. — Huy, Rasquiniet, pharm. — Lahaye, Prosper, nég. — Leyde, Thyssens Zoon, pharm. — Leuwarder, Vaustax Vieuxma, pharm. — Liège, LaFontaine, pharm. — Mons, Pulsage, pharm. — Namur, Deswaelts, pharm. — Renaix, Roy, pharm. — Tirlémont, Goerits, pharm. — Verviers, Etienne, pharm. — Groeningue, L. Krays, pharm. — Hambourg, J. de Oliveira. — Rotterdam, Jolijunior, pharm. — Malines, Smout, pharm. — Perruvelde, Limang, pharm.

Ils délivrent, gratis le traité du Kaïffa ou mémoire sur l'art de prolonger la vie. 457

SIROP PECTORAL FORTIFIANT DU DOCTEUR CHAUWONNOT.

UNE MEDAILLE D'OR

A été accordée à l'auteur.

Il guérit promptement les rhumes, coqueluche, l'asthme, les catarrhes, les inflammations de poitrine, les irritations d'estomac, et les palpitations du cœur. Il calme aussi les affections nerveuses. 5 fr. la bouteille, 2 fr. 50 la 1/2 bout. Dépôts chez MM. Decat, n°9 rue des Pierres, à Bruxelles; Obousenski, rue Tirlémont, à Louvain; Leboutte, rue du Pont d'Avroy, n° 552, à Liège; Frans Debast, à Gand; Jourdain, à Namur; Fcyson Vanoutrive, à Ypres; Yanniert, à Mons; Sout, à Malines; Dobbelaere, à Courtrai; tous pharmaciens. 597

VILLE DE LIÈGE. — AVIS.

Les places suivantes sont vacantes dans les écoles communales: Une place d'institutrice, Deux id. de sous-maitresses, Deux id. de surveillantes aux écoles gardiennes. Les personnes qui se croient propres à les occuper, sont invitées à remettre leurs demandes, avant le 6 janvier, au secrétaire de la régence. Liège, le 22 décembre 1836. Le président du collège, Louis JAMME.

BOURSES.

PARIS, LE 27 DÉCEMBRE.

Table of exchange rates for Paris, Dec 27, 1836. Columns include various financial instruments like 'Cinq pour cent', 'Trois pour cent', 'Act. de la B. de Fr.', 'Nap. Cert. Falc.', 'Esp. Ardois-1834', 'Esp. D. diff. int.', 'Certif. à Amst.', 'Dl. pas. s. int.', 'Belg. Empr. 1832', 'Banque de Belg.', 'Inscr. au gr. livre', 'Pologne. L. N. 300f.', 'Lots de rd. 50 L.', 'Espagne. E. Ard.', 'Dito gr.', ' Dette diff. anc.', 'nouy.', 'Russie, H. et C.', '1829, 5', 'Autriche. Métal. 5.', 'NAPLES. Cert. Falc.', 'ÉTAT-RO. Lev. 1832.', 'à An. 1834.', '101 0/0 P.

AMSTERDAM, LE 27 DÉCEMBRE.

Table of exchange rates for Amsterdam, Dec 27, 1836. Columns include 'Holl. Dette active', 'Dito 2 1/2', 'Diliérée', 'Billet de change', 'Syndic. d'amort.', 'Soc. de comm. P. B.', 'Russie, H. et C.', '1829, 5', 'Inscr. au gr. livre', 'Pologne. L. N. 300f.', 'Lots de rd. 50 L.', 'Espagne. E. Ard.', 'Dito gr.', ' Dette diff. anc.', 'nouy.', 'Autriche. Métal. 5.', 'ANVERS, LE 28 DÉCEMBRE.

Table of exchange rates for Anvers, Dec 28, 1836. Columns include 'ANVERS. Det. active', 'Det. diff.', 'Emp. de 4 mill.', 'Holl. Dette active', 'Rente remboursab.', 'Autriche. Métal.', 'Lots de fl. 100.', 'de fl. 200.', 'de fl. 500.', 'Poloc. Lots fl. 300.', 'ANVERS. E. à L. 1824', 'ESPAG. Emp. 1834.', 'D. diff. 1834.', 'Dit. p. 1834.', ' Dette diff.', 'NAPLES. Cert. Falc.', 'ÉTAT-RO. Lev. 1832.', 'à An. 1834.', '101 0/0 P.

CHANGES.

Table of exchange rates for various locations. Columns include 'Amst., c. jours.', 'Rotterd., idem.', 'Paris, idem.', 'Lond. pr. Extr. c. j.', 'Ham. pr. 40 Hb. c. j.', 'Bruxelles et Gand.', 'pour', 'pair', 'pair', '3/4 p. A.', '40 1/2 p. A.', '35 5/8 p. A.', '35 1/2 p. A.', '1/4 p. c.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 28 DÉCEMBRE 1836.

Les fonds Espagnols ont été assez fermes à notre bourse de ce jour. Ardois ouvert 49 3/4 et reste 49 7/8 argent au comptant. Primes à un mois 20 1/2, dont 1 p. c. argent. On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 28 DÉCEMBRE.

Table of exchange rates for Brussels, Dec 28, 1836. Columns include 'Emp. Rotsch.', 'Fin. cour.', 'Pr. 1 m. d. t.', '1836, 4 1/2 p.', 'Fin. cour.', 'pr. 1 m. d. t.', ' Dette active 2 1/2', 'E. de la ville 1832', ' Dette active holl.', 'Rente domaniale.', 'BRESIL 1834.', 'AUTRICHE. Métal.', 'ROME 1832.', 'NAPLES. Falconnet', 'Banque Tav.', 'PORT. Dona Maria', 'ESPAG. Ard. 1834.', 'Fin. cour.', 'gros-pièces', 'pr. 1 m. d. t.', 'différée 1834.', 'anc.', ' dette passive.', 'ACTIONS.', 'Act. Société Gén.', 'Act. de la S. de C.', 'Act. de la B. de B.', 'Act. C. Sam. et O.', 'Act. des Hauts-F.', 'Act. Charb. Flenu', 'Act. Banq. Ionc.', 'Act. Ch. II. et W.', 'Act. Ch. Sclessin', 'Act. Entr. Indust.', 'Act. Ch. Lev du F.', 'Act. S. d'Ougrée', 'Act. S. Sars-Louch.', 'Act. Che de fer.', 'Act. S. de Yennes', 'Act. bat. à V. Anv.', 'Act. S. St. Léona.', 'Act. S. Chatelin.', 'Act. S. Verreries.', 'Act. Ecl. gaz. rés.', 'Act. S. Raffinerie.', 'Act. Verr. Charl.', 'Act. Expl. L'Espér.', 'Act. des Brasseries.', 'Act. Librairie H.', 'Act. Typogr. W.', 'Act. Fabr. Tapis.', 'Act. Fabr. de fer.', 'Act. Mutual. ind.', 'Act. C. de Bruges.', 'Act. H. F. Monc.', 'VIENNE, LE 19 DÉCEMBRE.

PLAGE DANVERS, LE 28 DÉCEMBRE.

Café. — On n'a cité aujourd'hui que la vente de 100 balles Batavia à 34 1/2; 50 id. Brésil verdâtre à 32 1/4 c. — Sucre brut. — Toujours même inactivité dans les transactions. — 50 caisses Havane blond ont seuls trouvé preneur à f. 19 pavillon étr. — Sucre raffiné. — 10,000 kilog. lumps, à prix divers. — Cnirs. — Il s'est fait aujourd'hui; 1300 Maragnan salés secs à 25 c. et 800 dito dito à 27 c.

H. LIGNAC, Impri. du Journal, n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.